Bonjour Pierre Voici votre bulletin de paie de novembre 2024

Votre salaire avant impôt Prélèvement à la source (4,50 %)	1 666,98 € 0,00 €
Votre salaire après impôt Ce montant vous sera transféré le 30/11/2024	1 666,98€
Votre montant net social Ce montant sert au calcul de vos aides sociales	1 751,53 €

Calcul du salaire net	
Rémunération brute Dont 0,00 € de primes	1 827,05€
Cotisations et contributions salariales	- 75,52 €
Indemnités non soumises Dont notes de frais (0,00 €)	+ 0,00 €
Autres retenues Dont titres restaurant (62,30 €)	- 84,55 €
Prélèvement à la source	- 0,00 €
Net à payer	1 666,98€

Cumuls DEPUIS SEPT. 2024	
Salaire net imposable	3 966,18 €
Salaire brut	4 196,80 €
Prélèvement à la source	0,00€
Montant net des heures supplémentaires exonérée	es 123,00€
Temps travaillé	344.43h.

Congés disponibles Jours posés en novembre 2024	4,72 jours 0,00 jours
CP N-1	0,00 jours
+ Acquis	0,00
- Pris	0,00
CP N	4,72 jours
+ Acquis	4,72
- Pris	0,00





BULLETIN DE PAIE - EN EUROS

Pierre Guillard

CATEGORIE

Taux horaire

CLASSIFICATION

ENOKI 78 avenue de la République

8 rue Titien 77330 OZOIR LA FERRIERE

Détail du salarié

ETAM - 240 - 1.1

11.88

75011 PARIS 11	
N° SIRET: 88172784600027	
N°APE: 6201Z	
Convention Collective: BUREAUX D'ÉTUDES	

Début de période: 01/11/2024 Fin de période : 30/11/2024 Début de contrat: 23/09/2024 Date d'ancienneté : 23/09/2024

N° de sécurité sociale : 195059304527764

Apprenti EMPLOI Alternant développeur Full Stack MINIMUM COEFFICIENT 1 801,80 REMUNERATION TOTALE DU MOIS 1 827,05 Salaire de base 1 801,80 151.67 h Durée mensuelle

TECHNIQUES, CABINETS D'INGÉNIEURS-CONSEILS ET SOCIÉTÉS DE CONSEILS (SYNTEC) - 1486

DÉSIGNATION	PART S BASE	LARIÉ	DART ELABI OVELID	
DESIGNATION	BASE	TAUX OU %	MONTANT	PART EMPLOYEUR
Salaire de base	151,67	11,8800	1 801,80	
Heures supplémentaires non contractuelles 25 %	1,70	14,8500	25,25	
Rémunération brute 1			1 827,05	
Assurance maladie				127,89
Mutuelle Forfait Alan			30,50	30,50
Prévoyance Alan Tranche A	1 827,05		0,00	18,82
Accidents du travail - Maladies professionnelles	1 827,05			12,06
Sécurité sociale plafonnée	403,63	6,900	27,85	156,21
Sécurité sociale déplafonnée	403,63	0,400	1,61	36,91
Complémentaire Tranche 1	403,63	4,010	16,19	109,81
Famille	1 827,05			63,03
Chômage	1 827,05			78,57
Autres contributions dues par l'employeur				7,97
Réduction salariale sur heures supplémentaires	-5,58	11,31	-0,63	
EXONERATIONS, ECRETEMENT ET ALLEGEMENT DE COTISATIONS				-581,71
TOTAL COTISATIONS & CONTRIBUTIONS SALARIALES (4) TOTAL COTISATIONS & CONTRIBUTIONS PATRONALES			75,52	60,06
Autres retenues 3				
Titres-restaurant	14,00	4,4500	62,30	77,70
Titres-restaurant - Régularisation	5,00	4,4500	22,25	27,75
Montant net social				1 751,53
Net à payer avant impôt sur le revenu				1 666,98
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisation	s chômage et mal	adie		0,00
Net payé en euros (Virement)		0+6	9-8-4-5=	1 666,98
Date de paiement				30/11/2024

CALENDRIER		
01/11/2024 - 30/11/2024		
JOUR	EVÈNEMENT	
V 01	jf	
S 02		
D 03		
L 04		
M 05		
M 06		
J 07		
V 08	1	
S 09		
D 10		
L 11	jf	
M 12		
M 13		
J 14		
V 15		
S 16		
D 17		
L 18	ec	
M 19	ec	
M 20	ec	
J 21	ec	
V 22	ec	
S 23		
D 24		
L 25		
M 26		
M 27		
J 28		
V 29		
S 30		
jf .	Jour férié	
ec J	our d'école	

Impôt sur le revenu

	Base (Net Imposable)	Taux personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source 5	0,00	4,50 %	0,00

Soldes de congés	

	CP N-1	CP N
Acquis	0,00	4,72
Pris	0,00	0,00
Solde	0,00	4,72

Autres informations

Total versé par l'employeur	1 887,11
Allègement de cotisations employeur	724,22
Net imposable	1 756,78
Montant net des heures supplémentaires exonérées	25,25
Temps travaillé ce mois	134.7 h

Cumuls DEPUIS SEPT. 2024

Net imposable	3 966,18
Salaire brut	4 196,80
Prélèvement à la source	0,00
Montant net des heures supplémentaires exonérées	123,00
Temps travaillé	344.43h.

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce document sans limitation de durée. Pour la définition des termes employés, se reporter au site Internet www.service-public.fr rubrique cotisations sociales

